



ONG AGHIR IN'MAN

Tel : (227) 96 87 24 98

E-Mail : aghirin_man@yahoo.fr

Site : www.aghirinman.org

Agrément N°11/MI/D/DGAPJ/DLP du 10/01/08

Arlit, le 30 janvier 2013

Réf : N/L N 0055/ONG/2013

A

Monsieur le Directeur de GLOBAL ATOMIC

Objet : les résultats des analyses des eaux potables de votre chantier de TAGAZA

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des actions de la société civile, l'ONG AGHIRIN'MAN a effectué le 15 décembre 2012 une mission de terrain dans le secteur prospecté. Compte tenu des constatations effectuées, AGHIRIN'MAN a adressé un courrier en date du 16 décembre 2012 à l'entreprise Global Atomic Fuels Corporation. Ce document fait état d'interrogations sur la qualité de l'eau du forage de Tagaza et demande « les résultats des analyses radiologiques et bactériologiques des eaux du forage de consommation humaine ». En effet, cette eau est utilisée pour la boisson des populations locales.

Analyses radiologiques du forage de Tagaza

AGHIRIN'MAN a obtenu copie d'un document qui fait état des analyses radiologiques effectuées par le CNRP (Centre National de Radioprotection du Niger) sur un échantillon d'eau du forage de Tagaza enregistré au laboratoire en mars 2012.

Le rapport d'analyse du CNRP indique, pour les éléments radioactifs tels que uranium 238, uranium 235, thorium 232, radium 226 que la radioactivité est < LD c'est-à-dire "inférieure à la limite de détection". Mais le rapport d'analyse ne précise pas les valeurs de ces limites de détection. En l'absence de ces valeurs, il est impossible de déterminer si la concentration en uranium de cette eau est conforme du point de vue sanitaire.

C'est pourquoi, nous avons requis l'avis d'une autre expertise indépendante en l'occurrence la CRIIRAD commission de recherche indépendante d'information sur la radioactivité.

Le responsable du laboratoire de la CRIIRAD, M Bruno Chareyron, ingénieur en physique nucléaire dans sa réponse du 26 janvier 2013 reproduite ci-dessous indique :

Le point de vue de la CRIIRAD

« Monsieur le président de l'ONG AGHIRIN'MAN, le rapport d'analyse du CNRP indique que 0,5 litres d'eau ont fait l'objet d'analyses par spectrométrie gamma dans le cadre d'un comptage en géométrie Marinelli qui a duré 48 heures.

Sur la base du retour d'expérience du laboratoire de la CRIIRAD, de telles conditions de comptage peuvent conduire à des limites de détection très élevées pour l'uranium 238 détecté à partir du thorium 234 : ces limites de détection sont de l'ordre de 1 à 9 Bq/l ce qui correspond à 80 à 720 microgrammes par litre. De telles limites de détection sont 2,6 à 24 fois supérieures à la nouvelle limite de 30 microgrammes par litre recommandée par l'OMS pour l'eau de boisson.

Il est donc possible que, sur le plan radiologique, les eaux du forage de Tagaza ne respectent pas les normes de potabilité sans que les analyses effectuées par le CNRP ne permettent de le vérifier. D'abord parce que ces analyses ne portent pas sur l'ensemble des substances radioactives associées à l'uranium naturel comme le radon 222, le plomb 210 ou le polonium 210. Ensuite, parce que pour certains des éléments radioactifs qui ont été recherchés par spectrométrie gamma, les limites de détection sont probablement supérieures aux normes de potabilité.

Dans ce contexte, le commentaire effectué par le CNRP en bas de la fiche d'analyse et qui stipule que – l'eau ne présente aucun risque radiologique- me paraît infondé.

Je vous recommande donc

1 / d'interroger le CNRP sur sa méthodologie de contrôle de la radioactivité des eaux et sur la valeur numérique des limites de détection obtenues et

2 / de faire procéder à de nouvelles analyses radiologiques plus détaillées et plus précises. Elles devront comporter a minima, la détermination des indices d'activité alpha et bêta global, de l'activité volumique du radon 222, de l'uranium total, ainsi que des contrôles sur les principaux anions, cations et métaux lourds. »

Comme vous le constaterez, il est pour l'instant dangereux et périlleux de continuer de faire consommer cette eau aux travailleurs et à la population. C'est pourquoi, nous appuyons et insistons sur la recommandation de procéder à des nouvelles analyses radiologiques plus détaillées et plus précises faute de quoi votre responsabilité sera d'avantage engagée en cas du moindre indice touchant à la santé publique.

Dans l'espoir d'une prise en compte de toutes les recommandations, veuillez recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de l'ONG Aghir in' man

Almoustapha Alhacen

